

TRAIL DES LUMIERES – 14 Octobre 2017

REGLEMENT COURSES ENFANTS

Article 1 : Organisation

Le Trail des Lumières est organisé par l'association Courir sur des Légendes.
20 rue chateaubriand, 54600 VILLERS LES NANCY
contact@courirsurdeslegendes.fr / www.courirsurdeslegendes.fr

Article 2 : Principe des courses enfants

Les courses enfants sont constituées de deux parcours propres à chaque tranche d'âge :

- Une course de **700m*** destinée aux enfants de 7 à 9 ans
- Une course de **300m*** destinée aux enfants de 4 à 6 ans

Elles se déroulent le samedi 14 octobre 2017 au parc de Remicourt à Villers les Nancy

* Distances données à titre indicatif sous réserve de vérifications kilométriques.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité et/ou météorologiques.

Les courses enfants sont non compétitives et non chronométrées.

Article 3 : Concurrents

Peuvent participer :

300m : les enfants nés en **2013-2012-2011**

700m : les enfants nés en **2010-2009-2008**

Article 4 : Horaires

- A partir de 15h30 : Remise des dossards directement au parc de Remicourt
- 16h30 : Départ du 300m
- 16H40 : Départ du 700m
- Remise des récompenses dès la fin de chaque épreuve

Article 5 : Encadrement et sécurité

Des bénévoles seront positionnés sur l'ensemble du parcours. Un ouvrier guidera les enfants.

Article 6 : Modalité d'inscription

- ➔ Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site **www.chronopro.net** et seront ouvertes jusqu'au **11 octobre à 12H00 dans la limite des places disponibles. Le tarif est fixé à 5 € par enfant.** L'intégralité des bénéfices sera reversée **à l'association le Rire Médecin.**

Les inscriptions par courrier doivent parvenir à l'organisation entre le 1^{er} et 30 septembre : CSDL, 20 rue Chateaubriand, 54600 VILLERS LES NANCY. Tout courrier reçu au-delà de cette date octobre ne sera pas traité. A envoyer :

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée (pdf sur le site www.courirsurdeslegendes.fr)
- Le courrier doit être accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de Courir sur des Légendes

- ➔ **Une autorisation parentale est obligatoire et devra être fournie à l'organisation au retrait des dossards.**

Article 7 : **Désistement**

Un enfant inscrit à la course peut se désister et être remboursé jusqu'au 14 octobre veille de la course.

Article 8 : **Récompenses**

Tous les enfants seront récompensés.

Des récompenses spéciales seront attribuées aux 3 premiers de chaque course.

Article 9 : **Assurances**

L'organisation a souscrit une police d'assurance RC organisateur, conformément à la législation en vigueur. **Chaque petit coureur court sous la responsabilité de ses parents.**

Article 10 : **Droits d'images**

Photos et films seront pris au cours de l'épreuve. De par l'inscription de leur enfant, les parents acceptent leur diffusion sur le site de Courir sur des Légendes.